

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 février 2025, le conseil municipal a adopté le premier **projet de règlement 1010-01-2025 modifiant le règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les champs d'application spécifique relatifs à la location de résidence de tourisme de court séjour et à l'établissement de résidence principale.**

Le projet de règlement vise à ajouter des critères d'évaluation aux demandes relatives à l'usage de résidence de tourisme de court séjour ou d'un établissement de résidence principale, en ajoutant :

- Des distances minimales d'un bâtiment résidentiel;
- Un écran végétal servant de zone tampon à ce type d'usage;
- Une norme visant l'incompatibilité de ce type d'usage avec un logement supplémentaire;
- Une norme qui encadre la gestion des matières résiduelles pour cet usage.

Le tout dans une perspective d'intégration de ce type d'usage dans un milieu résidentiel.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 mars 2025 à 19h à la salle Laurent-Brisebois (2^e étage de la caserne)** située au 765 chemin de Ste-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs situé. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement sont susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 26 février 2025.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 février 2025.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière